



Paris, le 03/06/2020

COMMUNIQUE

Que devient le télétravail après la crise

Le télétravail massif, dans des conditions dégradées, mis en place pendant le confinement répondait à une nécessité de protection des salariés. Ce type de fonctionnement ne peut être considéré comme un exemple à pérenniser.

Si le télétravail généralisé peut présenter des avantages, il n'en comporte pas moins des risques forts :

- relation avec le temps de travail ;
- évaluation professionnelle et encadrement ;
- santé au travail et risques psychosociaux.

Il revêt aussi des risques de discrimination face à l'emploi (ceux qui habitent un logement étroit n'auront pas les mêmes facilités que ceux qui résident dans un vaste pavillon avec jardin), de dé-sociabilisation, de perte de créativité. A terme cela peut remettre en cause le salariat.

Par ailleurs, de nombreux problèmes professionnels sont aujourd'hui résolus dans les rencontres informelles sur le lieu même de travail.

Pour la CFE-CGC Groupe RATP, il faut faire la liste de tous les points à prendre en compte. Le télétravail doit rester basé sur le volontariat, l'organisation générale du travail doit être pensée en conséquence. Cela ne peut se faire sans débats contradictoires avec les représentants des salariés.

Syndicat CFE-CGC Groupe RATP - 21, square Saint Charles 75012 PARIS
Téléphone : 01 58 76 80 00 - Télécopie : 01 58 76 80 87 - Courriel : contact@cfe-cgc-ratp.com

ORGANISATION ADHERENTE A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS CFE CGC
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC